



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Confinement : accroissement des risques d'épuisement professionnel

Question écrite n° 28479

Texte de la question

M. Pierre Dharréville appelle l'attention de Mme la ministre du travail sur les conséquences du télétravail prolongé. En effet, suite aux mesures de confinement, de nombreux salariés sont amenés à continuer à exercer leurs missions sous la forme du télétravail. Dans cette période de crise, qui vient ajouter de la tension, une attention doit continuer d'être portée aux risques d'épuisement professionnel et d'isolement. Cette attention doit même redoubler compte tenu de ces conditions particulières : le travail en phase de confinement est pénible, les relations humaines sont plus réduites, les réunions collectives plus fatigantes. La charge de travail et la pression qui demeurent peuvent s'avérer plus difficiles à vivre et se faire d'autant plus pesantes ajoutées à l'enfermement et à l'angoisse qui s'exercent hors travail. Ce n'est pas le moment de lâcher sur la santé au travail. Il souhaite connaître les dispositions qu'elle a prises pour faire face à ce risque psycho-social accru.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Dharréville](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (13^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28479

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : [Travail](#)

Ministère attributaire : [Travail, plein emploi et insertion](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 avril 2020](#), page 2805

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)